

b115240K

NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE CEA  
DIVISION DES STATISTIQUES  
-----

R A P P O R T D E M I S S I O N  
S U R

LE SUIVI TECHNIQUE DE L'EVOLUTION DE L'EXECUTION  
DU PROJET "ETAT CIVIL" DU NIGER  
( Niamey 27 Juin - 13 Juillet 1988)

par

Abdoukarim DIOP  
Conseiller Régional  
Division des Statistiques  
CEA  
basé au MULPOC-YAOUNDE

Avertissement

Les opinions et les conclusions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies.

## I - OBJET DE LA MISSION

-----

Notre mission à Niamey s'est déroulée pendant la période du 27 Juin au 13 Juillet 1988 inclus. Elle a permis de définir les informations à rassembler avant toute mission de suivi du fonctionnement du système, d'évaluer les difficultés liées à l'exploitation continue du matériel informatique, d'organiser la saisie et la codification du contenu des volets d'actes et d'effectuer des contrôles dans deux arrondissements du département de TILLABERI.

## II - ACTIVITES DE LA MISSION

### 1°) - L'organisation des missions de suivi

Avec cette dernière phase du projet, des mesures ont été prises pour étendre davantage les facilités d'enregistrement des événements d'état civil notamment dans les zones rurales.

Dorenavant les chefs des gros villages, les marabouts et certaines autorités coutumières, seront dotés de cahiers d'écoliers pour y noter les naissances, les décès et les mariages qui interviennent dans leurs localités. Ces cahiers sont périodiquement (au moins une fois par mois) présentés au centre secondaire du ressort pour qu'une déclaration soit établie.

Cette action en profondeur est une occasion intéressante pour contrôler le fonctionnement de tous les centres secondaires et principaux de chaque département.

Pour une raison d'économie de carburant, la durée de chaque mission sera d'environ 30 Jours. La mission doit être minutieusement préparée en exploitant au maximum les informations contenues dans le tableau de bord et dans les précédents rapports de mission.

A titre d'exemple, nous avons pris une semaine pour la préparation de cette première mission. Il a fallu :

- 1 - Reprendre pour chaque département toutes les données du "tableau de bord" : nombre de naissances, de décès, de mariages enregistrés dans chaque centre principal pour les quatre trimestres 1987;
- 2 - Calculer le taux de couverture atteint par chaque centre principal. Donner une priorité aux centres responsables de la faiblesse de la couverture ;
- 3 - Relever la date d'arrivée de chaque envoi et le nombre de volets provenant des centres principaux ; A comparer avec les bordereaux d'envois des centres pour vérifier si tout est parvenu à bonne destination, dans un délai normal ;
- 4 - Dresser une liste d'actions à mener dans chaque centre principal, secondaire ou auxiliaire;
- 5 - Faire le décompte du matériel de bureau à distribuer sur le terrain et l'estimation du carburant nécessaire pour toute la mission.

La mission pilote concernait le département de ZINDER qui accuse la plus faible couverture aussi bien pour les naissances que pour les décès.

2°) - L'exploitation du matériel informatique

Il faut souligner que le matériel informatique n'a jamais bien fonctionné depuis son installation. Il s'agit de deux onduleurs de marque ELGA de 1 KVA chacun, de deux Bull MICRAL 30 et de deux BULL MICRAL 60.

Pour l'instant ce sont les deux MICRAL 60 qui donnent le plus de satisfaction et qui permettent à la saisie de se poursuivre. C'est sur l'un deux que la capacité a été élevée à 60 MO et relié au "streamer".

Par contre les deux onduleurs n'ont jamais bien fonctionné. Ils étaient hors d'usage lors de notre mission. Ils ont été remplacés par deux autres prêtés par la Direction de la Statistique en attendant le démarrage de la saisie des résultats du recensement général de la population de 1988. Des négociations sont en cours pour les maintenir le plus longtemps là-bas au risque d'arrêter siné dié l'exploitation des volets d'actes d'état civil.

En outre, les systèmes DOS sur MICRAL 60 et MICRAL 30 portaient les indices 3.2E et 3.2D. Pour le formatage et la lecture il était nécessaire de les aligner tous les deux sur le système DOS 3.2E.

Aussi le logiciel DBASE III Plus utilisé sur les deux types de micro-ordinateur, crée des difficultés sur les coordonnées quant à la configuration de l'écran. Etant donné que le M.60 est compatible au PC-AT et le M.30 au PC-XT, il peut y avoir incompatibilité du DBASE III pour le M.30

Un spécialiste SOFTWARE de BULL était attendu de Paris où il était en stage, pour la semaine consécutive à celle de notre départ.

La mission a voulu clarifier toutes les difficultés sur cette question avant de quitter Niamey. Elle est optimiste pour la suite sur cet aspect précis. Mais elle pense qu'il faudra impérativement procéder au remplacement des onduleurs.

Avec toutes ces tracasseries qui retardent sérieusement l'exploitation des données, il serait souhaitable que le projet obtienne un troisième MICRAL 60.

3°)- Organisation de la saisie et de la codification

La mission a eu à s'occuper de l'organisation du classement des volets dans les armoires en tenant compte de l'ordre de codification et de saisie des données.

Un agent a été choisi pour superviser le pool de codificateurs en préparant à l'avance le travail de chacun. Il devra leur distribuer des lots de volets au début de chaque période et les ramasser à la fin pour terminer au jour le jour le rendement de chaque agent.

Il assiste le moniteur responsable de toute l'exploitation (codification et saisie) dans toutes ses attributions ; il devra lui remettre régulièrement les volets codifiés et respecter un ordre strict de codification arrondissement après arrondissement dans chaque département.

Le tableau de bord de la saisie et de la codification doit être régulièrement mis à jour par le Moniteur.

Ces recommandations ont été les mêmes pour la saisie. La vitesse de saisie de chaque agent a été chronométrée ; ce qui a permis de sélectionner les quatre plus rapides sur MICRAL 60. Les rendements atteints sont appréciables - puisque le plus élevé correspond à la moyenne fixée dans le document de projet. Ceci doit être considéré comme le rendement mobile plancher pour l'octroi de primes, lorsqu'il est calculé sur 4 semaines de travail effectif.

Par la suite, un second chronomètre a été réalisé pour fixer le plancher du rendement des codificateurs. Etant donné que le test est tombé sur un lot dont les codes étaient connus par coeur de tous les agents, le niveau de rendement est deux fois supérieur à celui de la saisie, contrairement aux prévisions. Bien qu'il s'agisse là d'un fait accidentel, on pourra s'y référer jusqu'à nouvel ordre, pour les volets des zones rurales seulement.

Par contre, pour les chefs-lieux de département, où les professions exercées sont plus variées, on pourra limiter le rendement plancher au niveau trouvé pour la saisie

Un "tableau de bord" affiché sur la porte d'entrée de la salle de saisie permettra de suivre quotidiennement l'évolution du travail.

La vigilance du Moniteur et de son Assitant devra être renforcée pour que les agents travaillent dans un silence complet et dans la discipline.

L'accès aux salles de saisie et de codification devrait être strictement interdit à toute personne étrangère au service.

4°) - Visites sur le terrain, dans le département de TILLABERI

Pendant la période du 8-12 Juillet 1988, une mission composée de :

- Mme BARRY - Directrice Adjointe de l'Etat Civil ;
- Mme BOUBACAR - Cadre affecté au dépouillement des envois de volets et à la mise à jour du "tableau de bord" ;

- Mr. Karim DIOP - Conseiller Régional en Etat Civil a visité dans le département de TILLABERI qui englobe la ville de Niamey, les arrondissements de TILLABERI et KOLLO.

a) - Dans l'arrondissement de TILLABERI - La mission est allée à SARA KOIRA, centre secondaire situé à 45 Km de TILLABERI,

- à DESSA, centre secondaire situé à 60 Km de TILLABERI,

- au centre auxiliaire de SAKOIRA et au village de DIAMBALA tous deux situés sur la piste qui mène de TILLABERI à DESSA.

TILLABERI est un chef-lieu de département à 113 Km de Niamey.

La mission était accompagnée au cours de ces visites par Monsieur L'Adjoint au Sous-Préfet et le chef du Centre principal de TILLABERI. Elle a tenu une réunion des chefs de villages, des marabouts et des chefs coutumiers relevant de DESSA à Dessa et une autre regroupant les chefs de quartier et les imams de l'agglomération de TILLABERI.

Des cahiers d'écolier ont été distribués à tous les chefs de village pour qu'ils commencent à y enregistrer toutes les naissances et les décès dont ils sont informés. Ceci constitue un test pour la formation prochaine des marabouts et des chefs de village des centres auxiliaires.

!

b) - dans l'arrondissement de KOLLO, la mission s'est rendue :

- au centre principal de KOLLO situé à 30 Km de Niamey ;
- au centre secondaire de KOURE situé à 60 Km de Niamey ;
- au centre secondaire de DANTIANDOU à 90 Km de Niamey ;
- au centre auxiliaire de SIBERI non loin de KOLLO.

Deux importantes réunions avec les chefs de village et les chefs coutumiers ont été à KOLLO et à DANTIANDOU. Là également la même mission supervisée par l'adjoint au sous-préfet de KOLLO, a insisté sur la nécessité de décentraliser le système au niveau des plus petites agglomérations.

Les observations relevées au cours de cette mission dans deux arrondissements du département de TILLABERI, ont permis de tirer des enseignements très positifs en vue d'un relèvement rapide des taux de couverture sur tout le territoire.

- les chefs de village sont disposés à déclarer tous les événements dont ils ont connaissance dans leur localité ;

- en zone rurale on n'attendra plus que le déclarant se présente au centre secondaire mais aussi que le chef de village informé de l'évènement puisse la noter sur son cahier ;

- le cahier de village tel qu'utilisé sera un élément déterminant pour la couverture des événements d'état civil en zone rurale. Il devra être spécialement imprimé en tenant compte des informations indispensables à relever.

- Il se posera un problème de personnel au niveau des centres secondaires et principaux pour la transcription de ces déclarations et l'établissement des actes dans les délais normaux.

L'idéal serait qu'aucun cahier ne reste plus de 12 heures au centre secondaire pour la déclaration. Il devrait être restitué séance tenante à son détenteur.

#### 5°) - Le renforcement des moyens logistiques

Le système d'état civil nigérien est maintenant bien en place et assez structuré. Il fonctionne nettement mieux que dans beaucoup de pays africains avec une couverture appréciable des événements d'état civil.

La seule difficulté réside actuellement dans le suivi du fonctionnement des centres secondaires, principaux et auxiliaires d'état civil.



Le gouvernement du Niger a affecté un superviseur du niveau de la maîtrise dans chaque département. Mais ces agents sont pratiquement cloués au chef-lieu de département, faute de moyen de déplacement. Ils ne peuvent donc pas fournir les apports attendus d'eux depuis leur affectation.

Or ils devaient avoir un rôle moteur dans les différents arrondissements et servir de courroie de transmission des directives provenant de l'organe central - notamment pour la provision des centres éloignés en documents, pour la transmission des volets et le suivi de l'évolution des taux de couverture des centres d'état civil.

Il s'avère à ce jour indispensable et urgent que les superviseurs départementaux d'état civil soient dotés de moyens de déplacement. C'est à ce moment seulement que l'impact de leurs interventions aussi bien sur le fonctionnement des centres que sur la couverture des événements sera ressenti.

C'est donc à juste titre et pour une motivation pertinente que le Ministre de l'Intérieur a adressé une requête au Représentant Résident du PNUD pour le transfert de véhicules du recensement général de la population au projet "Etat Civil".

En effet, une partie des véhicules achetés sur le budget du FNUAP ayant déjà servis dans l'opération de dénombrement du recensement général, peuvent être transférés au projet "Etat Civil" à raison d'un par département.

L'aboutissement de cette requête constituerait un appui important aux efforts inlassables du gouvernement du Niger pour l'amélioration de l'enregistrement et des statistiques des faits d'état civil.

### III - C O N C L U S I O N S

-----

L'engagement du gouvernement du Niger pour la réussite de ce projet n'est plus à démontrer. Les résultats finaux dépendront beaucoup de la manière dont les actions inscrites dans cette troisième phase seront menées :

- la préparation et le déroulement des missions de suivi sur le terrain.
- la dotation en moyens de déplacement des superviseurs départementaux ;
- la tenue par les agents auxiliaires des cahiers d'écoliers et la périodicité de la transcription sur les cahiers de déclaration dans les centres secondaires.
- enfin le fonctionnement normal du matériel informatique.

Le gouvernement, le FNUAP et le DTCD devront porter davantage d'attention à ces aspects de l'exécution de la troisième phase du projet "Etat Civil" du Niger.

### IV - R E C O M M A N D A T I O N S

-----

1 - Les responsables nationaux du projet devront veiller à la bonne préparation et à l'exécution sérieuse des missions de suivi du fonctionnement du système.

2 - L'impression des cahiers avec indication des titres des colonnes, devrait être achevée avant le départ des prochaines missions - Ces cahiers devront être disponibles en grande quantité à raison de 15 par centre secondaire.

3 - L'implication des chefs de villages, des marabouts et des autres chefs coutumiers pour la tenue des cahiers "d'écolier" est d'une nécessité impérieuse.

4 - La dotation des superviseurs départementaux de l'Etat Civil en moyens de déplacement est également nécessaire pour une meilleure coordination des actions de suivi du fonctionnement des centres d'état civil. Le transfert des véhicules du recensement général de la population au projet Etat Civil est une possibilité idéale pour résoudre cette importante équation.

5 - Le FNUAP devrait étudier la possibilité de procéder au remplacement des deux onduleurs et à l'achat d'un micro-ordinateur MICRAL 60 pour que l'exploitation informatique et la diffusion des données d'état civil se déroulent dans de bonnes conditions.